

Point de l'ordre du jour n°5 :

Plan d'action CoARA (Coalition for Advancing Research Assessment) 2026-2029

VU le code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

VU l'avis du Conseil Académique du 03 février 2026 ;

L'Université d'Orléans fait partie des signataires de la Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA) depuis 2025. Dans ce cadre, un plan d'action doit être proposé et doit traduire un engagement pour une recherche responsable, ouverte, inclusive qui s'inscrit dans une démarche européenne et internationale visant à transformer les pratiques d'évaluation de la recherche, à la fois aux niveaux individuel et institutionnel.

Le plan d'action CoARA 2026-2029 de l'Université d'Orléans est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le plan d'action CoARA (Coalition for Advancing Research Assessment) 2026-2029.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	25
Membres représentés :	5
Total :	30

Décompte des votes :

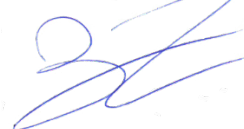
Abstentions :	1
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 16 mars 2026

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DELAI DE RECOURS : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45000 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



Plan d'action Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA) de l'Université d'Orléans 2026-2029

Préambule

L'Université d'Orléans fait partie des signataires de la Coalition for Advancing Research Assessment (CoARA) depuis 2025. Ce plan d'action traduit un engagement pour une recherche responsable, ouverte, inclusive et s'inscrit dans une démarche européenne et internationale visant à transformer les pratiques d'évaluation de la recherche, à la fois aux niveaux individuel et institutionnel. L'Université d'Orléans est déjà impliquée dans une démarche d'amélioration continue des pratiques dans le cadre du label HR Excellence in Research (HRS4R), qu'elle a obtenu en 2020.

Ce document présente le plan d'action de l'Université d'Orléans pour les prochaines années. Afin de représenter au mieux la recherche dans son ensemble, un groupe de travail a été constitué, principalement autour de chercheurs de toutes disciplines, mais aussi avec des personnels de soutien à la recherche. Plusieurs réunions ont été organisées pour présenter la démarche puis, lors d'ateliers, pour rédiger les différentes actions qui constituent ce plan.

Un certain nombre d'évolutions des modalités d'évaluation de la recherche avaient déjà été mises en place, en particulier par des échanges au sein du Conseil Académique (CAc). L'Université d'Orléans s'engage ici plus formellement dans cette transformation.

Le comité de pilotage qui a animé ce travail suivra la mise en place du plan d'action à l'Université d'Orléans et se tiendra au courant des avancées aux niveaux national et international. Le groupe de travail composé d'enseignants-chercheurs et de personnels d'appui à la recherche qui a produit ce document sera amené à se réunir tous les ans pour réévaluer le positionnement de l'Université sur ces engagements.

Positionnement sur les différents engagements

1. Reconnaître la diversité des contributions et des carrières dans la recherche en fonction des besoins et de la nature de la recherche.

L'Université d'Orléans va poursuivre son travail pour reconnaître au mieux la variété des activités de recherche des chercheurs¹. Elle s'engage ainsi à :

- Différencier les particularités et les pratiques de chaque discipline. Pour cela, elle s'appuiera sur les informations fournies par les sections CNU et pourra demander aux présidents des Comités d'Experts Disciplinaires (CED) de fournir un guide rédigé collégialement précisant les spécificités de chaque section.
- Prendre en compte la globalité et la nature des activités en matière de recherche, d'enseignement, d'administration et de responsabilités collectives. La nature et le périmètre des activités devront être précisés afin de mesurer l'ampleur de l'investissement au-delà des indicateurs quantitatifs. Par exemple, une attention particulière sera portée aux méthodes

¹ Dans tout ce document, le terme « chercheur » est un terme générique qui englobe les doctorants, les post-doctorants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs des ONR.

pédagogiques plutôt qu'au nombre d'heures effectuées. De même, l'implication dans l'encadrement de doctorants devra être prise en compte sans se limiter à l'aspect quantitatif. Il faudra également reconnaître le travail d'encadrement de thèse pour les non-habilités en incitant les écoles doctorales à les faire apparaître systématiquement dans ADUM.

- Inclure les autres productions liées aux activités de la recherche : logiciels, données, ouvrages, brevets... dans l'évaluation de la valorisation de la recherche au même titre que les publications.
- Mettre en avant les pratiques telles que l'investissement dans la reproductibilité, l'élaboration de plans de recherche-action-formation (par exemple dans le cadre de recherches participatives), les Sciences Avec et Pour la Société (SAPS) ou la Science Ouverte (SO).
- Evaluer de manière équitable les différents types de recherche (recherche fondamentale, recherche expérimentale, innovation...).
- Encourager la prise de risque, les projets audacieux, en valorisant par exemple les travaux scientifiques qui apportent une réelle rupture par rapport à l'existant.
- Tenir compte de la mobilité thématique et/ou de la mobilité géographique et, le cas échéant, des interruptions de carrières ou des périodes de carrière non académique.
- Inciter à décrire la nature des activités de recherche (rôle et implication dans les projets, impact du projet sur le collectif, création de réseaux de collaboration) et des tâches d'administration de la recherche (activités collectives, investissement au sein du laboratoire) plutôt que faire des listes de fonctions ou de projets.
- Tenir compte des environnements de recherche (laboratoire universitaire, CNRS, INSERM, etc.) et d'enseignement, et des contraintes particulières (par exemple : lieu de recherche éloigné du lieu d'enseignement au sein de l'université, cas des sites délocalisés, confidentialité des sujets).
- Prendre en compte les activités de dépôts de projet et de réponses aux appels à projets, même s'ils sont infructueux, souvent incontournables en l'absence de dotation de recherche et de financement unique sur projets, mais très chronophages. On pourra par exemple expliciter les implications scientifiques (nouvelles thématiques de recherche, nouvelles collaborations, mise en place d'un réseau international ou de dynamiques internes...) que ces dépôts de projet peuvent avoir entraînés malgré le non-financement.

2. Fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une évaluation qualitative pour laquelle l'examen par les pairs est essentiel, appuyée par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs

Pour l'évaluation de la recherche, l'Université d'Orléans souhaite s'appuyer sur plus d'indicateurs qualitatifs.

Pour cela, elle envisage de :

- Co-construire les critères d'évaluation avec les évaluateurs (membres du CAC, des CED, directeurs de laboratoires, directeurs de composantes) et les communiquer de façon transparente aux personnes évaluées.

- Rester attentive, lors de l'évaluation du dossier, au respect des consignes et du cadre fixé pour la rédaction du dossier. L'évaluateur se limitera aux informations fournies dans le dossier mais qui devront être facilement authentifiables.
- Demander de détailler cinq publications ou productions significatives dans les CV. Le candidat expliquera en quoi elles sont novatrices et il précisera son rôle dans leur réalisation, afin d'aider un évaluateur non spécialiste à se forger un avis sans forcément comprendre le contenu.
- S'appuyer sur les avis des CNU s'ils donnent des avis différenciateurs.
- Prendre en compte les conditions particulières de l'exercice de l'activité de recherche (ex : chercheur isolé d'un point de vue géographique ou thématique, interruption de carrière).
- Sensibiliser les chercheurs aux pratiques de publication contestables (revues prédatrices, « saucissonnage »...).
- Ne pas prendre en compte la langue de la publication comme critère d'évaluation pour les disciplines où cela se justifie.

3. Abandonner les utilisations inappropriées dans l'évaluation de la recherche des indicateurs fondés sur les revues et les publications, en particulier les utilisations inappropriées du facteur d'impact des revues (JIF) et de l'indice h.

L'Université d'Orléans souhaite poursuivre la réduction de l'utilisation d'indicateurs quantitatifs.

En particulier, l'indice h n'est pas un bon indicateur pour l'évaluation car il est trop dépendant des disciplines ou des communautés. Ainsi l'Université d'Orléans souhaite le faire disparaître des évaluations.

De même, le facteur d'impact des revues n'est pas forcément un bon indicateur du niveau de celles-ci. En revanche, pour aider les évaluateurs non spécialistes, l'Université d'Orléans pourra s'appuyer sur des classifications de revues ou conférences produites dans chaque discipline lorsqu'elles existent.

4. Éviter l'utilisation des classements des organismes de recherche dans l'évaluation de la recherche

Les classements des organismes de recherche internationaux peuvent avoir plusieurs interprétations et utilisations.

L'Université d'Orléans en distingue deux principales.

- La première concerne le rayonnement et la communication. Apparaître sur ces classements permet aux universités de petite/moyenne taille d'accroître leur visibilité aux niveaux régional, national et international. Cela peut notamment faciliter la mise en place de nouvelles collaborations et l'obtention de financement supplémentaires. Ayant conscience de l'opacité des méthodes de calcul de certains classements, l'Université d'Orléans souhaite entamer une réflexion sur la participation à de tels classements.
- La seconde concerne l'utilisation de ces classements pour évaluer les laboratoires et la recherche. Compte tenu du flou concernant la méthode de calcul, l'Université d'Orléans est contre l'utilisation de ces indicateurs pour l'évaluation de la recherche et elle n'utilisera pas

ces classements pour (i) évaluer les laboratoires, (ii) décider d'éventuelles dotations, ou (iii) évaluer des projets collaboratifs.

5. Allouer les ressources nécessaires à la réforme de l'évaluation de la recherche afin de permettre les changements organisationnels engagés

L'Université d'Orléans va mettre en place des formations et des moyens de communication autour de ce plan d'action pour l'évaluation de la recherche.

Elle travaillera aussi à la valorisation de l'activité d'évaluation.

6. Réviser et développer les critères, outils et processus d'évaluation de la recherche

Pas d'action prévue spécifiquement sur cet item.

7. Sensibiliser à la réforme de l'évaluation de la recherche et assurer une communication transparente, fournir des conseils et dispenser des formations sur les critères et les processus d'évaluation et leurs usages

L'Université d'Orléans mènera des actions de communication auprès de la communauté de recherche sur la réforme de l'évaluation de la recherche. Les doctorants, les post-doctorants et les étudiants de master constituent une autre cible pour des actions de sensibilisation.

Elle communiquera également de manière transparente sur les critères d'évaluation. En particulier, des lignes de gestion précisent déjà ces critères d'évaluation pour les avancements et l'attribution des primes et sont diffusées à l'ensemble du personnel, et seront révisées régulièrement.

8. Échanger des pratiques et des expériences pour favoriser un apprentissage mutuel au sein et au-delà de la Coalition

L'Université d'Orléans engagera des échanges au niveau national avec le chapitre français de CoARA. De nombreuses unités de recherche ont plusieurs tutelles (CNRS, Université de Tours, INSA CVL...) : il conviendra d'échanger avec elles afin d'harmoniser les pratiques d'évaluation.

9. Communiquer les progrès réalisés en matière de respect des Principes et de mise en œuvre des Engagements

L'Université d'Orléans publiera son plan d'action sur son site web et sur Zenodo, et mettra en place des actions de communication institutionnelle pour diffuser les informations aux acteurs de la recherche de l'établissement.

Le groupe de travail CoARA se réunira au moins une fois par an pour évaluer et faire progresser ce plan d'action.

10. Évaluer les pratiques, les critères et les outils en se fondant sur des données probantes et sur les avancées récentes de la recherche sur la recherche, et rendre les données librement accessibles pour leur réutilisation à des fins scientifiques

Pas d'action prévue spécifiquement sur cet item.